



Séance du conseil d'administration du CROUS
Du 13 décembre 2022

Délibération CA – 2022-12-13-03

Relative à l'approbation du budget initial 2023

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'Etat

Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 13 décembre 2022

- **Point de l'ordre du jour**

3 – Approbation du budget initial 2023

- **Article 1** : Le Conseil d'Administration vote le Budget initial 2023 présenté dans les 10 tableaux GBCP dont les 4 soumis au vote

- 170 ETPT de plafond d'emplois
- 16 024 002 € d'autorisations d'engagement
- 20 219 736 € de crédits de paiement
- 20 377 876 € de recettes
- 158 140 € de solde budgétaire
- 158 140 € de variation de trésorerie
- - 1 295 146 € de résultat patrimonial
- - 1 127 855 € de capacité d'autofinancement
- 158 140 € d'abondement du fonds de roulement

Nombre de membres participant à la délibération : 14
Abstentions : 1
Pour : 13
Contre : 0

Fait à Limoges le 13 décembre 2022

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi